

COMMUNE DE RECQUIGNIES

oooooooooooo

**NOUS**, Maire de la Commune de RECQUIGNIES,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2542-2 et L2542-3,

**VU** l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les Arrêtés subséquents et notamment les Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

**VU** l'instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8ème partie du Livre I, intitulée « Signalisation Temporaire », modifiée par les arrêtés subséquents

**VU** la circulaire n° 77-182 du 21 Décembre 1977 relative à l'application des Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le Représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière.

**CONSIDERANT** l'organisation des fêtes d'été de Recquignies du 29 Juin au 02 juillet 2018,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de JEUMONT en date du 19/06/18

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Chef de l'arrondissement routier d'Avesnes sur Helpe en date du 14/06/18

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

**ARRETONS**

En raison des festivités d'été 2018 du vendredi 29 Juin 2018 au Lundi 02 Juillet 2018

**ARTICLE I**

Au vue de protection des visiteurs, et de tous usagers lors des festivités, la vitesse et circulation seront limitées à 30km/heure du vendredi 29 Juin 2018 de 13H00 au Mardi 03 Juillet 08h00.

⇒ Rue du 06 septembre 1914 et rue de la gare

Des panneaux d'informations, vitesse limitée à 30km/heure, seront mis en place.

**ARTICLE II**

Afin d'éviter aux véhicules de s'engager sur la zone des festivités, des déviations préalables seront mises en place

Des indications routières mentionnant les raisons de la déviation « Fête foraine » seront également installées

⇒ Venant de la rue Georges Herbecq, emprunter la rue Paul Ronval,

⇒ Venant de la rue Paul Ronval, emprunter la rue Georges Herbecq,

⇒ Venant de BOUSSOIS par la rue de la Feutrerie, emprunter la rue de la gare puis la rue René fourchet

⇒ Venant de la rue René Fourchet, emprunter la rue de la gare, puis rue de la Feutrerie.

⇒ Venant de la rue des mines, emprunter la rue Paul Ronval

⇒ Venant de l'impasse de l'escrière emprunter la rue de la Gare

**ARTICLE III** La signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière et modifiée par ses arrêtés subséquents, sur l'approbation de la 8<sup>ème</sup> partie du Livre I intitulée « signalisation temporaire », sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la Commune (panneaux KC1 "Route barrée", K8, KD22a, B6a1 et B1).

**ARTICLE IV** Les dispositions édictées au Présent Arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 3. Dès lors tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE V** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication;

**ARTICLE VI** Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. l'Inspecteur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie à LILLE.
- M. le chef de la délégation territoriale de l'Avesnois, CAD-ATESAT Centre de MAUBEUGE
- M. le Commissaire de Police de JEUMONT
- M. le Directeur du C.R.I.C.R. à VILLENEUVE D'ASCQ
- MM. les Présidents des syndicats des Transporteurs à WASQUEHAL
- Monsieur le Chef de l'arrondissement routier d'Avesnes sur Helpe
- Conseil Général Direction des Transports à LILLE
- Groupement INTERVALS Z.A.E. Les Prés du Roy à LE QUESNOY
- Monsieur Le Chef de Centre de Secours de JEUMONT
- Monsieur Le Directeur de la SEMITIB Maubeuge
- Monsieur le Directeur des Transports DEWITTE
- Société SERTIRU
- Monsieur le Président de l'AMVS

A REQUIGNIES, le 20/06/2018

Le Maire

